

MÉTROPOLE TOURANGELLE

LIGNES
2
tram

Ligne2tram

LigneBHNS



BILAN DE CONCERTATION MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Mars 2024

Sommaire

Chapitre 1.

Pourquoi une concertation

de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme ?

3

1.1	Rappel du projet	4
1.2	Pourquoi concerter sur les évolutions des documents d'urbanisme des communes ?	4
1.3	Le périmètre de la concertation	5
1.4	Les suites de la concertation	5

Chapitre 2.

Les moyens d'information et d'expression mis à la disposition du public

6

2.1	Le dispositif d'information du public	7
2.2	Les moyens d'expression mis à la disposition du public	15

Chapitre 3.

L'analyse des contributions et les enseignements de la concertation

18

3.1	Analyse quantitative des contributions	19
-----	--	----

Chapitre 4.

Les enseignements et les suites de la concertation

26

4.1	Calendrier	28
-----	------------	----



Chapitre 1

Pourquoi une concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme ?

1.1 Rappel du projet

Marqueur emblématique du développement des mobilités à l'échelle de Tours Métropole, le projet Lignes2tram a pour ambition de concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux du territoire.

Le projet Lignes2tram comprend notamment :

- **La création de la ligne 2 de tramway** qui reliera La Riche à Chambray-lès-Tours en passant par Tours et Joué-lès-Tours ;
- **L'aménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service** depuis la rue Mirabeau à Tours jusqu'au centre commercial Les Atlantes à Saint-Pierre-des-Corps ;
- **La création de deux nouveaux parkings-relais** situés à chaque terminus de la ligne 2 de tramway ;
- **L'extension du centre de maintenance** situé au nord de Tours.

Ce projet sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT), constitue la poursuite d'un projet sur mesure pour favoriser le développement des transports en commun dans la Métropole tourangelle ; pour l'accompagnement du développement économique et démographique du territoire ; pour répondre à la forte demande de voyageurs tout en gardant au cœur des préoccupations le respect de l'environnement et de la biodiversité. Le projet Lignes2tram a pour vocation de faciliter la mobilité quotidienne d'environ 71 000 habitants, 30 000 étudiants et 73 500 emplois.

1.2 Pourquoi concerter sur les évolutions des documents d'urbanisme des communes ?

La réalisation de la ligne 2 de tramway de la Métropole tourangelle et le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), concernent le territoire de cinq communes : Tours, La Riche, Joué-lès-Tours, Chambray-lès-Tours et Saint-Pierre-des-Corps.

Dans le cadre de ces réalisations, des Mises En Compatibilité des Documents d'Urbanisme sont nécessaires dans les communes de Tours et de Chambray-lès-Tours.

Un document d'urbanisme est un document public composé de plans, schémas, programmes et cartes, qui cadre l'aménagement et l'urbanisme à l'échelle d'un territoire. Il garantit l'équilibre de l'aménagement et a pour objet de déterminer des règles touchant à l'affectation et à l'occupation des sols : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme (PLU), carte communale, plans de sauvegarde et de mise en valeur, etc. Il traduit les ambitions de développement et d'aménagement d'un territoire et sert à cadrer l'urbanisation.

Certains aménagements de la future ligne 2 de tramway et le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) nécessitent très ponctuellement la réduction d'Espaces Boisés Classés (EBC) dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des communes de Tours et de Chambray-lès-Tours. Préalablement à ces aménagements, la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme est nécessaire. Cette procédure est soumise à évaluation environnementale, et doit faire l'objet d'une concertation. (L.103-2-1°-c du Code de l'urbanisme).

Dans la continuité de la concertation préalable organisée du 18 avril au 8 juin 2018, la présente concertation, en application de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme, a pour objectifs de :

- **présenter les modifications nécessaires** au projet sur les documents d'urbanisme actuels ;
- **assurer l'information** et la participation du public ;
- **recueillir** les remarques, observations et propositions, et apporter des réponses.

Cette concertation s'est déroulée du 8 au 30 janvier 2024.

1.3 Le périmètre de la concertation

Cette concertation réglementaire porte uniquement sur les modifications des documents d'urbanisme nécessaires pour la réalisation du projet Lignes2tram. Elle a pour vocation de répondre aux exigences de l'article L.103-2-1°-c du Code de l'urbanisme dans sa rédaction issue de la loi d'Accélération et de Simplification et l'Action Publique n°2020-1525 du 7 décembre 2020 (notamment de son article 40), dite loi « ASAP ».

Elle n'a pas pour vocation de discuter de l'opportunité du projet qui a déjà fait l'objet d'une concertation préalable réglementaire du 18 avril au 8 juin 2018.

Le bilan de la concertation est public et disponible depuis septembre 2018 sur le site internet : <https://lignes2tram.fr/la-mediatheque/>

Une Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet est prévue à l'automne 2024 conformément aux dispositions des articles L.123-3 et suivants et R.123-27 du Code de l'environnement, et qui emportera la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme, objet de la présente concertation.

1.4 Les suites de la concertation

À l'issue de la concertation, l'ensemble des éléments recueillis fait l'objet du présent bilan, qui sera accessible sur le site internet <https://lignes2tram.fr>

Ce bilan nourrira les décisions concernant le projet et viendra compléter les dossiers de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme qui seront déposés de manière concomitante au dossier d'Enquête Publique préalable.



Chapitre 2

Les moyens d'information et d'expression mis à la disposition du public

2.1 Le dispositif d'information du public

Afin que les habitants des communes concernées par la concertation puissent s'informer et donner leur avis sur ces mises en compatibilité, le Syndicat des Mobilités de Touraine, maître d'ouvrage du projet, a mis à leur disposition plusieurs outils d'information et de participation.

a) Le dossier de concertation

Le dossier de concertation préalable à la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme présente le projet Lignes2tram et les Mises En Compatibilité des Documents d'Urbanisme des communes concernées. Il indique également les modalités d'information et de participation du public dans le cadre de cette procédure de concertation.

Le dossier de concertation a été mis en ligne dès le 8 janvier 2024 :

- sur le site du projet lignes2tram.fr
- sur la plateforme participative de la commune de Tours : <https://decidonsensemble.tours.fr/processes/L2T-mecdu>
- sur la plateforme participative de la commune de Chambray-lès-Tours : <https://jeparticipe.ville-chambray-les-tours.fr/>

Ce dossier reste consultable et téléchargeable sur le site internet du projet : <https://lignes2tram.fr/la-mediatheque/>.

b) L'information du public

• Publication de 3 actualités sur le site lignes2tram.fr

- le 19 décembre 2023 pour annoncer la concertation à venir
- le 8 janvier 2024 pour informer du début de la concertation
- le 23 janvier 2024 pour inviter à s'exprimer avant la fin de la concertation



Lignes2tram : une concertation aura lieu en janvier prochain

[19 décembre 2023] Dans le cadre du projet Lignes2tram, une concertation réglementaire sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est nécessaire à Tours et Chambray-lès-Tours. En effet, certains espaces boisés ou non bâtis sont concernés par l'emprise du projet et devront être... [En savoir plus](#)

Lignes2tram : une concertation aura lieu en janvier prochain

Dans le cadre du projet Lignes2tram, une concertation réglementaire sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme est nécessaire à Tours et Chambray-lès-Tours. En effet, certains espaces boisés ou non bâtis sont concernés par l'emprise du projet et devront être modifiés dans les documents d'urbanisme, en vue de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de chacune des deux communes.

A partir du 8 janvier prochain, vous pourrez prendre connaissance du dossier de concertation et exprimer votre avis directement ici ou sur les plateformes participatives des communes de Tours : www.decidonsensemble.tours.fr et de Chambray-lès-Tours : www.jeparticipe.ville-chambray-les-tours.fr.



Actualité publiée sur le site du projet le 19 décembre 2023



Lignes2tram : la concertation MECDU débute ce 8 janvier

[8 janvier 2024] Le projet Lignes2tram nécessite la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) des villes de Tours et Chambray-lès-Tours. A cette occasion, vous pouvez consulter ici le dossier de concertation et vous renseigner sur www.decidonsensemble.tours.fr et <https://jeparticipe.ville-chambray-les-tours.fr/projet-lignes2tram-concertation-reglementaire-sur-la-mise-en-compatibilite-des-documents-durbanisme-du-8-au-30-janvier-2024/> Il est possible dès... [En savoir plus](#)

Actualité publiée sur le site du projet le 8 janvier 2024

Lignes2tram : la concertation MECDU débute ce 8 janvier

Le projet Lignes2tram nécessite la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) des villes de Tours et Chambray-lès-Tours. A cette occasion, vous pouvez consulter [ici](#) le dossier de concertation et vous renseigner sur www.decidonsensemble.tours.fr et <https://jeparticipe.ville-chambray-les-tours.fr/projet-lignes2tram-concertation-reglementaire-sur-la-mise-en-compatibilite-des-documents-durbanisme-du-8-au-30-janvier-2024/> Il est possible dès aujourd'hui d'exprimer votre avis ou de poser vos questions sur le projet par mail à concertation@lignes2tram.fr, ou par courrier, à l'adresse suivante :

CONCERTATION – Projet Lignes2tram
56 Ter, avenue Marcel Dassault
Bâtiment 3
37200 TOURS

Vos avis seront pris en compte et feront partie du bilan de cette concertation, qui sera joint au dossier d'Enquête Publique. La Déclaration d'Utilité Publique sera ensuite prononcée au 2nd trimestre 2025 et permettra le lancement des travaux de la ligne 2 de tramway.



Lignes2tram : la concertation MECDU s'achève le 30 janvier

[23 janvier 2024] Vous avez jusqu'au 30 janvier pour vous informer et exprimer votre avis sur la concertation de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU). Il est encore temps de consulter le dossier de concertation, [disponible ici](#). Vous pouvez donner votre avis... [En savoir plus](#)

Actualité publiée sur le site du projet le 23 janvier 2024

Lignes2tram : la concertation MECDU s'achève le 30 janvier

Vous avez jusqu'au 30 janvier pour vous informer et exprimer votre avis sur la concertation de Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme (MECDU). Il est encore temps de consulter le dossier de concertation, [disponible ici](#).

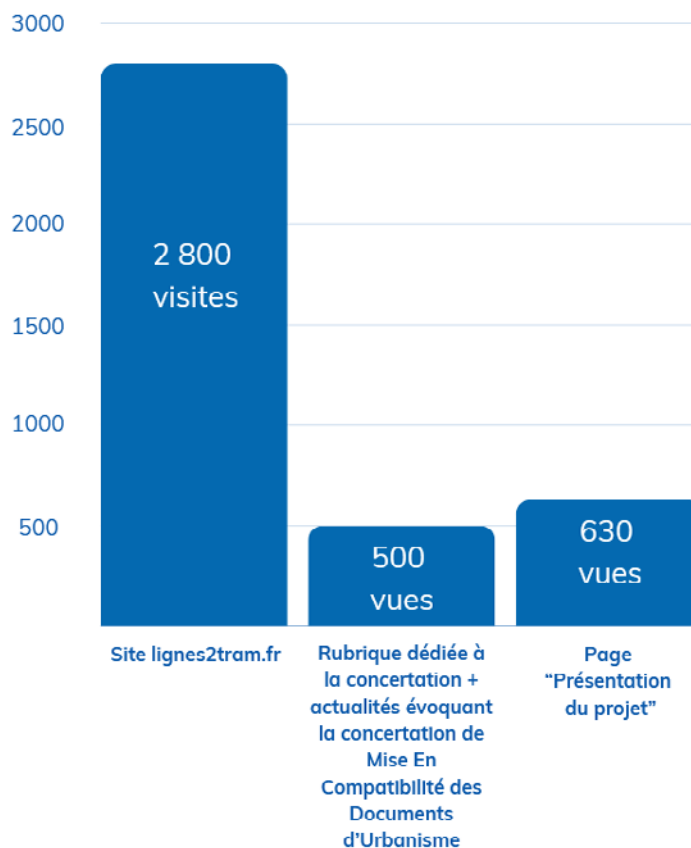
Vous pouvez donner votre avis par mail : concertation@lignes2tram.fr, ou par courrier, à l'adresse suivante :

CONCERTATION – Projet Lignes2tram
56 Ter, avenue Marcel Dassault
Bâtiment 3
37200 TOURS

Par la suite, vos avis seront pris en compte et intégrés au bilan de la concertation, qui sera joint au dossier d'enquête publique.



Nombre de visites et de vues sur le site du projet Lignes2tram



La fréquentation du site Lignes2tram a été plus importante durant la phase de concertation. Cela peut s'expliquer par les différents relais d'information redirigeant vers le dossier de concertation consultable et téléchargeable sur le site. Lors du mois de janvier, le site a ainsi comptabilisé 2 800 visites contre 1 000 visites en moyenne les mois précédents. La rubrique dédiée à la concertation et les différentes actualités traitant de cette concertation ont été consultées environ 500 fois (en cumulé). La page de présentation du projet global a été consultée 630 fois pendant le mois de janvier, ce qui représente en moyenne 4 fois le trafic habituel des précédents mois.

• Publications des communes

Afin d'appuyer la communication, des kits d'information ont été transmis aux services des villes de Tours et de Chambray-lès-Tours, afin qu'elles relaient les modalités de concertation.

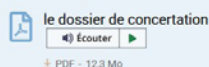
Ces informations ont fait l'objet d'actualités sur les sites internet des villes de Tours et de Chambray-lès-Tours le jour du lancement de la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme, ainsi que sur d'autres relais d'information locaux.



The screenshot shows the website of the City of Tours. At the top, there is a navigation bar with the city logo, a search icon, and links for 'MES DÉMARCHES', 'MON COMPTE', and 'MENU'. Below the navigation bar, there is a breadcrumb trail: 'Actualités > Projet Lignes2tram'. The main content area features a large image of a tram on a street, with the text 'DÉPLACEMENT, MOBILITÉ' and 'PROJET LIGNES2TRAM' in large, bold letters. Below the title, it says 'Concertation réglementaire sur la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme du 8 au 30 janvier 2024' and 'Publié le 8 janvier 2024'. There is also a small icon for 'mobilité'.

Pour la réalisation du projet Lignes2tram, des mises en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) sont nécessaires à Tours. Certains espaces boisés ou non bâtis seront concernés par l'emprise du projet et devront être renseignés dans les documents d'urbanisme, en vue de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Tours.

CONSULTEZ



SUIVEZ CE LIEN POUR VOUS RENDRE SUR LA PLATEFORME PARTICIPATIVE DECIDONSEMBLE.TOURS.FR

SUIVEZ CE LIEN POUR VOIR LE SITE INTERNET DU PROJET LIGNES2TRAM

Vous pourrez également, à partir du 8 janvier, exprimer votre avis et poser vos questions par mail à concertation@lignes2tram.fr ou par courrier, à l'adresse suivante :

CONCERTATION – Projet Lignes2tram – 56 Ter, avenue Marcel Dassault – Bâtiment 3 – 37200 TOURS

Cette concertation fera ensuite l'objet d'un bilan, joint au dossier d'Enquête Publique. Le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) détaillera à cette occasion les évolutions liées au projet Lignes2tram.

Actualité publiée sur le site internet de la ville de Tours le 8 janvier 2024

Le projet Lignes2tram et sa concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme ont également fait objet d'une publication dans le numéro 232 du magazine municipal de la ville de Tours « Tours Magazine », mise en ligne le 22 janvier 2024.



Extrait « Tours Magazine » n°232 page 6

CONCERTATION

Tram : votre avis sur les modifications d'urbanisme

La future ligne de tramway La Riche-Chambray-lès-Tours comportera 10 stations implantées à Tours. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles, notamment pour certains espaces boisés ou non bâtis concernés avant de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Une concertation est prévue du 8 au 30 janvier pour renseigner la population et recueillir ses

remarques : le dossier est disponible sur tours.fr ; decidonsensemble.tours.fr et lignes2tram.fr. Les observations peuvent être envoyées à concertation@lignes2tram.fr ou en écrivant à Concertation/Projet Lignes2tram - 56 ter avenue Marcel Dassault - Bâtiment 3 - 37200 Tours. Les éléments recueillis seront rassemblés dans un bilan qui sera joint au dossier de l'enquête publique (fin 2024) où le Syndicat des Mobilités de Touraine présentera en détail les aménagements. La Déclaration d'Utilité Publique (2025) sera le préalable au lancement des travaux avant une mise en service attendue pour 2028.

6



Chambray-lès-Tours

Ma ville Mes démarches Vivre à Chambray Mes activités Q

Partager



Projet Lignes2tram : Concertation réglementaire sur la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme du 8 au 30 janvier 2024

Publié le 8 janvier 2024



Pour la réalisation du projet Lignes2tram, des mises en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) sont nécessaires à Chambray-lès-Tours. Certains espaces boisés ou non bâtis seront concernés par l'emprise du projet et devront être renseignés dans les documents d'urbanisme, en vue de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chambray-lès-Tours.

À cette occasion, une concertation réglementaire se déroule du 8 au 30 janvier 2024 afin d'informer les habitants et personnes intéressées par le projet sur les changements liés au projet dans l'espace public.

Nous vous invitons dès maintenant à consulter le [dossier de concertation](#) et à exprimer

Contact

Contact

Les personnes concernées par ces traitements bénéficient à tout moment, et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation d'effacement, de portabilité, à communiquer des instructions sur le sort de leurs données en cas de décès, de retrait de consentement et d'un droit de former opposition auprès de ... Lire la suite de

Lignes2Tram

Documents associés

[Délibération concertation MECDU](#) (1,02 Mo, pdf)

[L2T_Concertation](#) (12,32 Mo, pdf)

Lien associé

[Lignes2tram](#) (lignes2tram.fr)

Chambray-lès-Tours

Ma ville Mes démarches Vivre à Chambray Mes activités Q



Travaux

**INFORMATIONS TRAVAUX :
RÉNOVATION DU PONT DE
L'AVENUE DE LA
RÉPUBLIQUE - 2**



Culture

**A CHAMBRAY, LA NUIT DE
LA LECTURE C'EST LE 20
JANVIER !**



Culture

**FESTIVAL DE CUIVRES : UNE
ÉDITION DIVINE !**



Information

**RECENSEMENT DE LA
POPULATION 2024**



Démocratie participative

**BUDGET PARTICIPATIF -
3ÈME ÉDITION : PROPOSEZ,
VOTEZ, LA VILLE RÉALISE
VOS PROJETS !**



Aménagement

**PROJET LIGNES2TRAM :
CONCERTATION
RÉGLEMENTAIRE SUR LA
MISE EN COMPATIBILITÉ
DES DOCUMENTS**

Extrait publication site internet
de la ville de Chambray-lès-Tours du 8 janvier 2024

La concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme du projet Lignes2tram a fait objet d'une publication dans le magazine municipal « Méridiennes » de Chambray-lès-Tours, le 15 janvier 2024 :



Une lettre d'information a également été envoyée aux habitants par la ville de Chambray-lès-Tours le 12 janvier 2024 ainsi qu'un rappel le 19 janvier 2024 :

PROJET LIGNES2TRAM : CONCERTATION RÉGLEMENTAIRE SUR LA MISE EN COMPATIBILITÉ DES DOCUMENTS D'URBANISME

Pour la réalisation du projet Lignes2tram, des mises en compatibilité des documents d'urbanisme (MECDU) sont nécessaires à Chambray-lès-Tours. A cette occasion, une concertation réglementaire se déroule du 8 au 30 janvier 2024 afin d'informer les habitants et personnes intéressées par le projet sur les changements liés au projet dans l'espace public.

LIRE LA SUITE

• Publications sur les réseaux sociaux



Publication Facebook sur le compte de la ville de Chambray-lès-Tours. La publication a eu 14 réactions et 3 partages.

1.4.1 Le communiqué de presse

Un communiqué de presse a été envoyé à la presse locale le 8 janvier 2024 :

Communiqué de presse informant du lancement de la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme, le 8 janvier 2024.

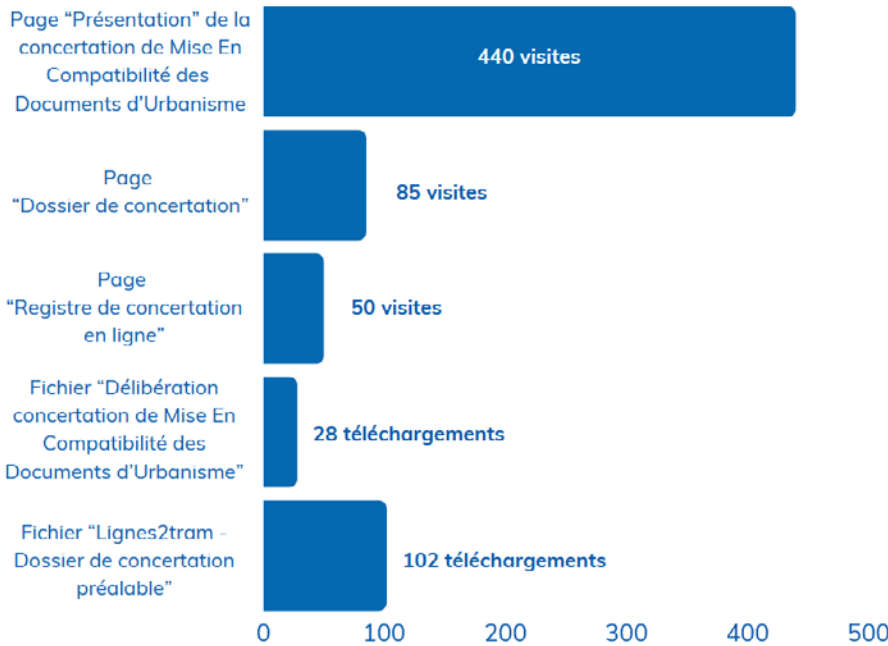
2.2 Les moyens d'expression mis à la disposition du public

Pour déposer une contribution écrite, plusieurs moyens ont été mis à la disposition du public :

- l'adresse postale : **CONCERTATION – Projet Lignes2tram – 56 Ter, avenue Marcel Dassault – Bâtiment 3 – 37200 TOURS**
- l'adresse mail concertation@lignes2tram.fr, disponible sur le site internet dédié au projet : <https://lignes2tram.fr/>
- la plateforme participative de la ville de Tours www.decidonsensemble.tours.fr :

The screenshot displays the website interface for the 'Lignes2Tram : Concertation MECDU'. The header includes the 'VILLE DE TOURS' logo, a search bar, and a 'S' identifier. The main navigation menu contains 'Accueil', 'Budget participatif', 'Concertations', 'Agenda', 'Instances citoyennes', and 'Aide'. The main content area features a banner for 'Lignes2Tram : Concertation MECDU' with a 'JE DONNE MON AVIS' button. Below the banner, there are three tabs: 'PRÉSENTATION', 'DOSSIER DE CONCERTATION', and 'REGISTRE DE CONCERTATION EN LIGNE'. The 'REGISTRE DE CONCERTATION EN LIGNE' tab is active, showing instructions for participation and a list of 2 propositions. A 'Nouvelle proposition' button is visible. Below this, the 'CRÉER UNE PROPOSITION' form is shown, with a sidebar on the left listing the steps: 'Retour aux propositions', 'Vous créez une proposition', 'Étapes de création de proposition (Étape 1 sur 4)', 'Créer une proposition', 'Comparer aux autres propositions', 'Compléter votre proposition', and 'Publier votre proposition'. The form itself has a title field, a text area with a character count (15 to 1500), and a 'Continuer' button.

Extraits de la page dédiée à la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme du projet Lignes2tram sur la plateforme participative de la ville de Tours

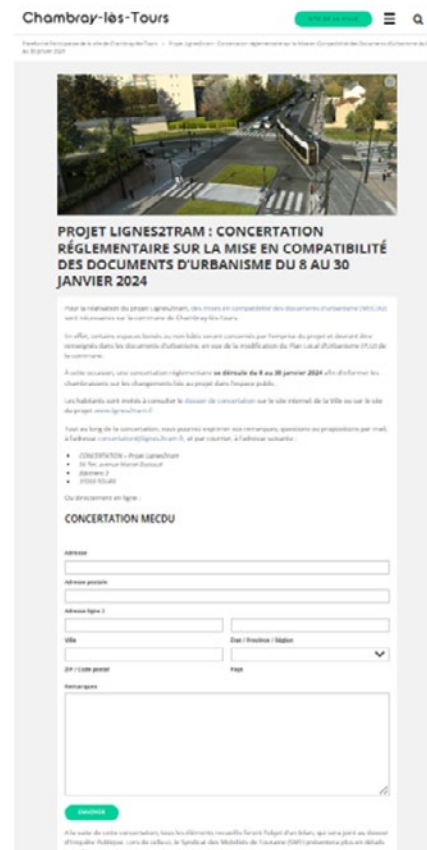


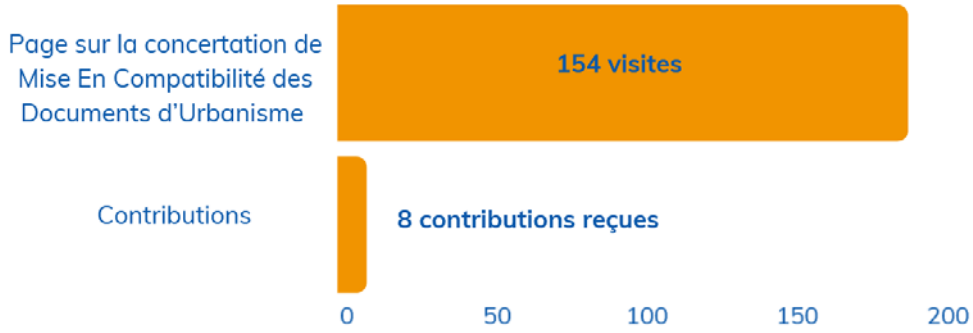
Fréquentation de la plateforme participative de la ville de Tours dans le cadre de la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme du 8 au 30 janvier 2024.

- la plateforme participative de la ville de Chambray-lès-Tours : <https://jeparticipe.ville-chambray-les-tours.fr/projet-lignes2tram-concertation-reglementaire-sur-la-mise-en-compatibilite-des-documents-durbanisme-du-8-au-30-janvier-2024>



Extrait de la page dédiée à la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme du projet Lignes2tram sur la plateforme participative de la ville de Chambray-lès-Tours.





Fréquentation de la plateforme participative de la ville de Chambray-lès-Tours dans le cadre de la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme

● MÉTROPOLE TOURANGELLE

LIGNES
2
tram

Ligne2tram

LigneBHNS

Chapitre 3

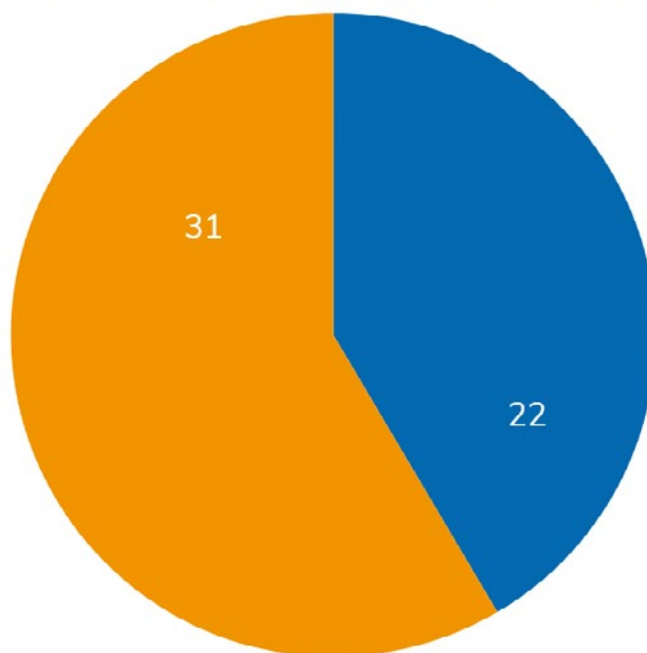
L'analyse des contributions et les enseignements de la concertation

3.1 Analyse quantitative des contributions

La concertation a permis de recueillir 53 contributions :

Répartition des contributions

- Avis Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme
- Avis hors-sujet Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme

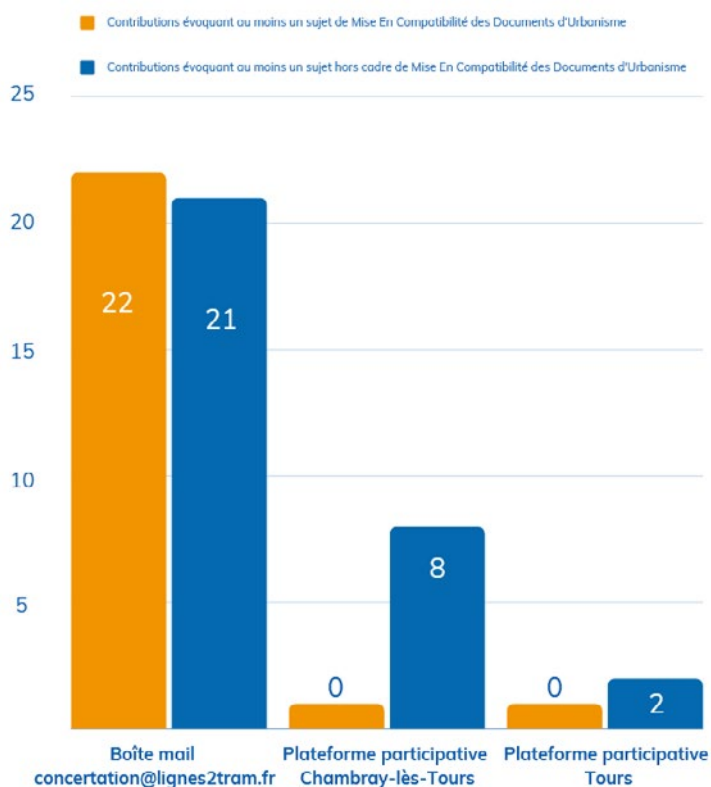


Parmi ces contributions, seules **22** d'entre elles portent sur la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme. Les **31 autres** contributions portent sur l'opportunité du projet, son tracé et sa faisabilité.

Seules les contributions portant sur la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme seront analysées dans ce bilan.

Pour les contributions ne portant pas sur l'objet de la concertation, une réponse sera adressée à partir de la boîte mail du projet contact@lignes2tram.fr.

Répartition des contributions par canal

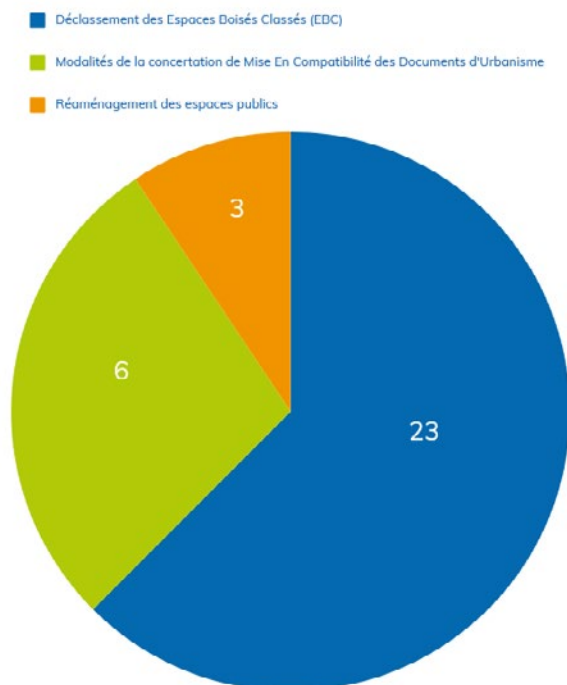


Toutes les contributions évoquant au moins un sujet dans le cadre de la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme ont été reçues sur la boîte mail **concertation@lignes2tram.fr**. Les avis exprimés sur les plateformes participatives des deux villes concernaient uniquement des sujets hors cadre de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme.

Thématiques des avis exprimés lors de la concertation :

	Réponse	Nombre	%
Sur la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme	Réaménagement des espaces publics	3	5,7%
	Déclassement espaces boisés	23	37,7%
	Modalités de la concertation	6	17,0%
Hors Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme	Intérêt global du projet	11	20,8%
	Tracé / nouvelle desserte	26	49,1%
	Sujet passage par bd. Jean Royer	17	32,1%
	Développement économique	3	5,7%
	Rentabilité du projet	12	22,6%
	Accessibilité et inclusivité	1	1,9%
	Coût du projet	19	35,8%
	Environnement et aspect écologique	34	64,2%
	Nuisances / Santé et protection des habitants	9	17,0%
	Circulation et stationnements	11	20,8%
	Travaux	9	17,0%
	Proposition de mode de transport différent	13	24,5%
	Modification espaces privés	2	3,8%
	Infrastructures vélo	2	3,8%
	Expropriations	1	1,9%
	Sujet personnel	4	7,5%
		Total des contributions	53

Répartition thématique des avis exprimés sur la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme



Trois thématiques émergent parmi les 22 contributions* sur l'objet de la concertation : 23 contributions évoquent le déclassement des Espaces Boisés Classés (EBC), 6 portent sur les modalités de la concertation et 3 sur les aménagements des espaces publics.

Un certain nombre de contributions ne porte pas sur l'objet de la concertation mais sur l'opportunité et les caractéristiques du projet Lignes2tram : l'environnement et l'écologie, les arbres, le tracé, le coût du projet, le passage par le boulevard Jean Royer, des alternatives de transport sur ce tracé (alternatives de Bus à Haut Niveau de Service électriques ou à hydrogène), la rentabilité du projet, l'intérêt général du projet, la circulation et le stationnement, les nuisances et la protection des habitants, les travaux, le développement économique, la modification des espaces privés, les infrastructures vélo, l'accessibilité et l'inclusivité du projet, ou encore les expropriations.

1 • Concernant le déclassement des Espaces Boisés Classés

Un contributeur interroge sur le déclassement des Espaces Boisés Classés le long de l'avenue de l'Alouette et aux Fontaines, et la modification des espaces protégés envisagée aux Fontaines et autour du centre de maintenance. Selon lui, ce déclassement important est contraire aux messages délivrés par le maire de Tours lors de ses vœux. En effet, ce dernier rappelait l'importance des arbres adultes pour réguler les températures en la ville et le CO2, et l'importance de sauvegarder la biodiversité.

Réponse du maître d'ouvrage

Le déclassement des Espaces Boisés Classés représente une surface de l'ordre d'environ 4 500m². En parallèle de ces surfaces qui seront défrichées, le projet Lignes2tram s'accompagne d'un projet végétal fort qui participera à la régulation de la température et à la biodiversité. Ce sont plus de 2000 arbres qui seront plantés dans le cadre du projet et environ 40 000m² de surfaces qui seront végétalisées au stade actuel des études.

* Correspond au nombre de contributeurs. Certains contributeurs ont abordé plusieurs thèmes sur la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme.

De plus, les surfaces perméables à l'intérieur du périmètre du projet (qui représente plus de 500 000m²) seront augmentées de plus de 20%. La plateforme végétalisée, qui représente 50% de la surface totale du linéaire viendra également participer à la lutte contre les îlots de chaleur, à la végétalisation et à la biodiversité.

Plusieurs contributeurs demandent des précisions sur le déclassement d'Espaces Boisés Classés (environ 4 500m²) et condamnent le déclassement de secteurs protégés. Ils craignent la disparition partielle ou totale du bois de Grandmont à Chambray-lès-Tours à terme, considérant que le projet est contradictoire au regard de son impact environnemental. Ils interrogent la maîtrise d'ouvrage sur l'ambition portée par le projet Lignes2tram de respecter l'environnement et la biodiversité (« au cœur des préoccupations »).

Un contributeur s'exprime en faveur de la réalisation du projet qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'air, mais sa réalisation ne doit pas nuire aux forêts urbaines, et demande si des compensations sont prévues comme le reboisement d'une autre partie du parc Grandmont ou de la forêt de Chambray-lès-Tours.

Réponse du maître d'ouvrage

Le projet Lignes2tram s'inscrit dans une perspective paysagère et résolument écologique, à la hauteur de la richesse ligérienne de son territoire, à travers des principes simples : le choix d'essences contrôlées et adaptées aux évolutions climatiques, l'entretien phytosanitaire raisonné, la pleine terre et espèces mixtes.

L'insertion du projet le long du parc Grandmont nécessite des emprises en lisière de la zone plantée de l'Espace Boisé Classé. Ces emprises sont réduites au strict minimum et concernent uniquement la lisière du parc. Une attention particulière sera portée lors des travaux afin de défricher uniquement les arbres qui seront nécessaires. C'est au droit des deux stations tramway implantées le long de l'avenue de Bordeaux que les emprises seront les plus importantes afin de permettre la mise en place des quais de station d'une largeur de 4m et d'assurer la continuité, à l'arrière de la station, de la voie verte qui sera créée pour les vélos et les piétons tout le long du parc. Il convient de préciser également que la plateforme du tramway est végétalisée tout le long de l'avenue.

Les aménagements qui avaient été réalisés pour la desserte du parc universitaire par la ligne 2 TEMPO ne seront pas inutiles puisque dans la réalisation de la ligne 2 de tramway, le réseau de bus sera restructuré. La desserte du parc Grandmont par les bus sera maintenue au niveau des rue Bonamy, Monge et Tabarly.

Un contributeur souhaiterait visualiser le devenir de l'Espace Boisé avec le passage du tram au niveau du Parc Grandmont.

Réponse du maître d'ouvrage

La représentation ci-dessous illustre l'implantation de la station Grandmont à la mise en service de la ligne 2 de Tramway.



Des contributeurs manifestent leurs inquiétudes sur les coupes d'arbres prévues (« 644 arbres seront abattus dont 60 boulevard Jean Royer ») et s'y opposent fermement. Ils indiquent que ces objectifs sont contraires à ceux du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

Réponse du maître d'ouvrage

Les alignements d'arbres existants seront préservés autant que possible. Cependant, au-delà de ces alignements d'arbres, le projet s'inscrit dans une démarche écosystémique forte qui repose sur la combinaison d'une plateforme végétalisée, d'essences pollinisatrices et variées, choix de la pleine terre, etc.

Tout le long de la plateforme de la ligne 2 de tramway, des alignements d'arbres seront plantés quand l'environnement urbain le permet. L'un des principes phares du projet de « ruban vert » est d'approfondir la notion de ligne environnementale et vertueuse dans ses modes de gestion. Ainsi, les arbres seront systématiquement accompagnés de massifs et couvre-sols. Les essences composant cette palette végétale seront choisies pour correspondre aux enjeux du milieu urbain et du changement climatique. Une réflexion sera portée sur des mélanges terreux adaptés aux vivaces prévues. Ce sont plus de 2000 arbres qui seront plantés dans le cadre du projet Lignes2tram.

2 • Concernant les aménagements urbains

Un contributeur s'inquiète de l'accès à la servitude SL08 qui dessert l'une des plus grosses copropriétés de la ville de Tours, et souhaite connaître ce qui sera envisagé notamment pour permettre l'accès des véhicules de secours.

Réponse du maître d'ouvrage

Le passage de la ligne 2 de tramway par le boulevard Jean Royer et son impasse prend en considération les nécessités de maintien de l'accessibilité des services de secours qui ont été consultés dans le cadre du projet. Les véhicules de secours pourront continuer à accéder à cette copropriété pour assurer leurs missions.

Un contributeur souhaite des précisions sur l'élargissement de la rue Victor Hugo et le prolongement de la rue Thalès de Milet dans le cadre de la réalisation du projet.

Réponse du maître d'ouvrage

Les aménagements prévus sur la rue Victor Hugo permettront d'améliorer l'accessibilité à l'entrée du site hospitalier Bretonneau depuis cette même rue.

Le prolongement de la rue Thalès de Milet ne fait pas partie du projet Lignes2tram. Il s'agit d'un projet intégré dans un emplacement au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Tours.

Un contributeur souhaite savoir comment est prévu l'élargissement de la rue Auguste Chevalier car cet axe permet les déplacements inter quartier, vers les commerces ainsi que vers le centre-ville et les gares de Tours et Saint-Pierre-des-Corps.

Réponse du maître d'ouvrage

L'élargissement de rue Auguste Chevalier ne fait pas partie du projet Lignes2tram. Il s'agit d'un projet intégré dans un emplacement au Plan Local d'Urbanisme de la ville de Tours.

3 • Concernant les modalités de concertation et la communication

Plusieurs contributeurs considèrent la durée de la concertation trop courte et son périmètre trop resserré. Ils regrettent que la concertation ne concerne pas le projet dans sa globalité, et ne traite pas de l'utilité du projet Lignes2tram, notamment le tracé de la ligne 2 de tramway. De plus, certains contributeurs jugent la communication sur la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme trop discrète et insuffisamment relayée. Ils déplorent également la complexité et la densité du dossier de concertation qui ne permet pas une analyse par tous ses lecteurs.

Réponse du maître d'ouvrage

Le périmètre de cette concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme est en effet plus restreint que celui du projet.

Cette concertation sur les documents locaux d'urbanisme est une exigence récente du législateur, apportée par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique de 2020, et n'a pas vocation à priver le public de canaux d'expression sur le projet en lui-même, mais à lui en apporter de nouveaux.

Certains aménagements de la future ligne 2 de tramway et le réaménagement de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) nécessitent très ponctuellement la réduction d'Espaces Boisés Classés dans le Plan Local d'Urbanisme de Tours et Chambray-lès-Tours. Ces aménagements nécessitent des Mises En Compatibilité des Documents d'Urbanisme sur ces deux communes au titre de l'article L.103-2-1°-c du Code de l'urbanisme.

La concertation s'est déroulée du 8 au 30 janvier 2024, soit une durée de 4 semaines qui a permis au public d'être en mesure de formuler ses observations dans un délai suffisamment dimensionné aux enjeux.

Quelques contributeurs demandent la tenue d'un référendum local sur le projet Lignes2tram, accompagné d'un «vrai débat» avec les habitants de la Métropole, afin de juger de sa pertinence et répondre aux exigences démocratiques

Réponse du maître d'ouvrage

Au cours du second semestre 2024, l'Enquête Publique permettra au public de donner son avis sur l'opportunité du projet et sur son impact sur l'environnement. À cette occasion, un dossier complet décrivant le projet et ses impacts sur son environnement sera présenté au grand public ainsi qu'aux services de l'État. Une commission d'enquête sera désignée par le Tribunal Administratif, à la demande de la Préfecture. Les services de l'État s'assureront de la solidité du projet porté par le maître d'ouvrage. La commission d'enquête conduira l'enquête de manière à permettre au public de disposer d'une information complète sur le projet et de participer au processus de décision en lui permettant de présenter ses observations et propositions.

À l'issue de cette enquête, la commission d'enquête rédigera un rapport et des conclusions motivées. Les conclusions et le dossier seront transmis à la préfecture, qui décidera de l'utilité publique du projet.



Chapitre 4

Les enseignements et les suites de la concertation

Cette concertation imposée au regard de l'évolution du Code de l'urbanisme (loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique du 7 décembre 2020) a été relativement mal comprise par le public qui n'a pas su faire la distinction entre la concertation réglementaire du projet Lignes2tram et la concertation réglementaire spécifique à la procédure de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme. En effet, plus de la moitié des contributions de la présente concertation n'est principalement pas en lien avec l'objet de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme mais questionne l'opportunité du projet Lignes2tram.

Le présent bilan sera présenté au Comité syndical du Syndicat des Mobilités de Touraine pour approbation. Il sera annexé aux dossiers de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme qui seront déposés de manière concomitante au dossier d'Enquête Publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet.

Malgré un dispositif de communication et d'information diversifié et complet sur le territoire, la concertation de Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme n'a recueilli qu'un nombre limité d'avis entrant dans le champ de son véritable objet. La majorité des avis exprimés était hors-sujet de cette concertation spécifique à la Mise En Compatibilité des Documents d'Urbanisme.

4.1 Calendrier

4.1.1 Les étapes à venir du projet

